

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

## DÉLIBÉRATION n° B2021/079

L'an deux mille vingt et un et le 01 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES, et Ludovic PONTICO

**Absents** : Alain, PIASER, Martine LABAT, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

**Objet** : Marché Public : programme SUDO E : Réalisation d'un échantillonnage stratifié pour la description de peuplements forestiers :

Monsieur le Président ne prend pas part aux débats et à la délibération.

Il est rappelé que la CCPL est engagée dans un programme européen SUDO E avec des partenaires espagnols et portugais. Il s'agit d'un travail en réseau pour le développement d'un modèle intégré de gestion durable de la biomasse forestière en circuit court applicable aux zones de montagne.

L'objectif est d'améliorer les méthodes de gestion du patrimoine naturel commun par la mise en réseau et l'expérimentation conjointe.

Ce programme intègre notamment l'expérimentation de systèmes de calcul du potentiel de Biomasse Forestière et de maintenance des masses forestières.

Dans le cadre de ce projet financé par l'Union Européenne, un marché public a été lancé pour un échantillonnage de 279 placettes forestières afin de pouvoir caractériser et décrire les peuplements forestiers sur une zone d'étude pré-définie.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée.

**LE BUREAU,**

Le Premier Vice-Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**DECIDE**

- d'accepter l'offre du CETIR pour un montant de 19 982 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer un marché public avec le CETIR pour la réalisation de la mission identifiée dans le document de consultation, pour un montant de 19 982 € HT.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 10 JUIN 2021



Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20210601-2021-079B-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2021  
Date de réception préfecture : 10/06/2021